



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0148 - GACHETTE
dossier lié n° 2007-2403

Maisons-Alfort, le 5 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GACHETTE, identique à ARBALETE**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 29 janvier 2009 d'un dossier, déposé par Bayer CropScience, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GACHETTE.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ARBALETE ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080107 de la préparation ARBALETE est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable de l'Afssa n° 2007-2403 du 3 décembre 2008 sur la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ARBALETE ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GACHETTE est bien strictement identique à celle déclarée pour ARBALETE ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GACHETTE, présentée par Bayer CropScience, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ARBALETE.

Pascale BRIAND